

## Le XXI<sup>e</sup> Congrès de la Ligue de l'Enseignement

Caen a hospitalisé, les 2, 3 et 4 août, le XXI<sup>e</sup> Congrès de la Ligue de l'Enseignement dont nous avons déjà parlé dans nos précédents numéros. Le rapport général sur les travaux de l'année, rédigé par M. Robelin, a permis de constater la prospérité de la Ligue. La fédération comprend actuellement 2.586 sociétés.

Après avoir souligné l'œuvre de défense républicaine, accompli par le Parlement, le Congrès a voté par acclamation le vœu suivant :

Le Congrès fait appel à l'activité de propagande des Sociétés fédérées pour travailler à l'union morale et sociale de la France par le développement de l'enseignement laïque à tous ses degrés ;

Félicite le Gouvernement et la majorité républicaine des deux Chambres pour la fermeté et l'énergie qu'ils ont montrés à l'occasion particulièrement du vote de l'article 14 de la loi sur les associations ;

Et émet le vœu qu'une inspection effective de l'enseignement libre soit organisée et des mesures prises pour que l'article 14 de la loi du 29 juin 1901 reçoive sa pleine et entière application.

Sur la question d'éducation sociale et morale à l'école, il a pris une résolution qu'il importe de reproduire.

Considérant que toute la substance d'un chapitre sur les devoirs envers Dieu se trouve déjà dans les autres chapitres d'un cours de morale ;

Considérant en outre que, dans la pratique de l'enseignement, l'exposé de ces devoirs court grand risque de perdre souvent le caractère élevé et l'interprétation large qu'il conviendrait de lui donner ;

Le Congrès émet le vœu que le chapitre des devoirs envers Dieu soit supprimé dans les programmes officiels et qu'on y substitue, dans ceux des écoles normales, des notions sommaires d'histoire des religions.

Ce vœu a été défendu, par M. Goblot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, a été complété, commenté par d'autres vœux, par d'autres déclarations.

Le Congrès a demandé :

Que la *méthode rationnelle*, — qui consiste à ne laisser entrer dans la conscience de l'enfant ni une idée, ni une opinion, ni une croyance qui n'ait été, au préalable, contrôlée par la raison, — soit employée dans les écoles à l'exclusion de toute autre.

Que la Ligue de l'Enseignement suscite et encourage par tous les moyens en son pouvoir la publication d'une série d'ouvrages en rapport avec cette méthode et notamment celle d'un *Précis de morale laïque à l'usage des écoles primaires*.

Et la formule où se réserve et se concentre l'inspiration dont doit procéder cette morale, qui sera la doctrine de l'école de demain, a été arrêtée en ces termes :

La morale laïque s'appuie sur la « raison » pour le développement de la liberté individuelle et l'accomplissement de la « justice par la solidarité ».

L'éducation morale doit être une éducation « sociale », indépendante de toute confession.

Le Congrès s'est aussi occupé du patronage militaire, de l'anti-alcoolisme, sur un très important rapport de M. Beurdeley, de la coopération appliquée aux œuvres post-scolaires, pour laquelle lutte avec acharnement M. Edouard Petit, de l'enseignement ménager et des résultats obtenus par la belle campagne de M. Dreissens, et enfin du patronage démocratique de la jeune fille.

Il a adopté sur cette dernière question des vœux intéressants.

Qu'il soit créé, auprès de chaque cercle ou association adhérente à la Ligue, des comités de dames, en relations constantes avec le comité des dames de la Ligue, étudiant avec lui le développement des œuvres de patronage de la jeune fille.

Que sous le patronage de la Ligue et à l'aide de l'initiative privée, il soit créé des œuvres scolaires et post-scolaires auprès de chaque école, ou tout au moins, près d'un petit groupe d'écoles, afin que toutes les élèves et les anciennes élèves de ces écoles trouvent l'aide matérielle et morale dont elles ont besoin.

Que lorsque les jeunes filles, membres de « petites A », sont obligées par les nécessités de la vie de quitter leur commerce pour se placer ailleurs, elles soient préalablement adoptées comme membres de la « petite A » de la ville où elles se rendent, pour être protégées, soutenues et aidées matériellement et moralement.

Qu'il soit publié un annuaire des associations et patronages de jeunes filles, afin de faciliter les relations à établir entre ces œuvres.

Considérant que le but des patronages est de sauvegarder la jeune fille et de continuer son éducation physique, intellectuelle, morale et sociale, et de lui donner le goût des récréations saines et des plaisirs élevés.

M. de Lanessan, ministre de la Marine, a présidé la séance de clôture. Il a prononcé un discours dans lequel il a démontré avec une grande logique et une hauteur de vues remarquable que « la science est seule capable de fonder une morale ».

Certes, dit M. de Lanessan, si, comme le supposent les écrivains, on ne montre à l'enfant, on ne soumet à son observation que des objets inanimés, il n'en pourra déduire aucune idée morale ; mais l'univers, la terre même que nous habitons, ne nous offrent pas que des objets inanimés ; la vie y est répandue pourtant à profusion ; les animaux et les plantes y sont innombrables, et tous ces êtres ne sont-ils pas au plus haut degré dignes des observations de l'enfant ?

Hommes, animaux et même végétaux ne vivent pas à l'état d'individus isolés, sans rapports les uns avec les autres ; tout au contraire, ils forment des familles plus ou moins étendues, des sociétés, composées parfois d'un nombre très considérable d'individus de tout âge. Qu'on veuille bien se donner la peine d'observer la conduite de ces familles et de ces sociétés et on ne tardera pas à y trouver la source la moins contestable de tous les sentiments et de

tous les actes d'où surgissent tour à tour les idées de devoir.

Si, en même temps, on veut bien ouvrir l'histoire des religions et l'étudier avec quelque soin, on ne tardera pas à se convaincre qu'il y a, dans toutes, des préceptes moraux à peu près identiques, dont l'origine ne peut être cherchée dans ces religions elles-mêmes, mais dans le cœur des hommes qu'elles enchaînent à leurs croyances.

Le Ministre a ensuite examiné les sources d'où découlent les idées relatives aux devoirs familiaux, sociaux et individuels, et il a constaté que le devoir social naît également des relations qu'entretennent forcement les individus appartenant à un même groupe social :

Or la vie en société est elle-même une des conditions indispensables de la persistance des individus et des espèces, non seulement parmi les animaux, mais encore parmi les végétaux; c'est l'arme la plus efficace dans la lutte pour l'existence. Tout individu qui prétend s'isoler de la société dans laquelle il est né est fatalement condamné à succomber.

Quant à l'idée du devoir individuel, c'est-à-dire du devoir envers soi-même, elle est la résultante naturelle et nécessaire des idées de devoir familial et de devoir social.

S'étant accoutumé à accomplir quotidiennement ces devoirs par respect des habitudes de la famille ou de la société dans laquelle il vit, tout individu suffisamment intelligent et instruit en déduit l'idée d'une véritable obligation envers soi-même, qui le rend plus fidèle à l'accomplissement de tous ses devoirs envers ses semblables et qui le conduit à se considérer comme coupable, quand il a failli à l'un de ces devoirs, même si cet acte n'est connu de personne.

M. de Lanessan a terminé en soulignant le mérite de la Ligue de l'Enseignement « d'avoir été depuis trente ans, pour la République, l'auxiliaire le plus précieux et le plus efficace qui a si puissamment contribué au triomphe définitif de la démocratie » et au dévouement et à l'activité de son président, M. Jacquin.

### L'éducation populaire en 1900-1901

C'est déjà un apostolat long de sept ans que l'œuvre de l'éducation populaire à laquelle M. Edouard Petit a consacré son ardeur si agissante; et le rapport qu'il vient d'adresser, comme chaque année, au Ministre de l'Instruction publique est la démonstration vibrante que, en dépit de certain pessimisme, l'œuvre grandit toujours, recrutant sans cesse des sympathies et des dévouements, étendant de plus en plus sur le pays tout entier les mailles serrées de ce bienfaisant et précieux filet qui est l'enseignement complémentaire de l'école.

A la base, le cours d'adolescents et d'adultes apparaît comme la pierre angulaire des institu-

tions post-scolaires. Et ses larges assises auront profondeur et stabilité si le Parlement consent de nécessaires sacrifices pour les asseoir fermement et les cimenter, là où les conseils municipaux ne font pas effort pour creuser le sol et pour les enfoncer à toujours. A l'heure actuelle, il abrite des milliers de jeunes gens qui, avant l'entrée au régiment, avant l'entrée en ménage, ou bien à la veille de l'apprentissage, rougissent d'une ignorance que, par paresse, ils avaient comme cultivée aux années d'enfance. Et pendant longtemps encore, tant que la fréquentation scolaire ne sera pas article de loi sociale, comme elle l'est de loi civile, la classe du soir aura sa clientèle assurée.

En outre, dans les petites villes, dans les campagnes la population a pris l'habitude de se rendre en foule aux lectures, aux conférences, puis, de plus en plus, remplacent la veillée au foyer, désuète et désertée. Elle aime à être mise au courant des inventions et découvertes, des voyages, des explorations, qui la font renoncer aux contes et aux légendes, car ils ouvrent, eux aussi, un vaste champ à son imagination. Elle a un désir, une passion de curiosité qui, une fois éveillés, ne s'assoupissent plus.

Elle a pris, de plus, un goût très vif pour les concerts, pour les fêtes que donnent à l'école jeunes filles et adolescents. C'est réjouissance aux quartiers populeux, aux faubourgs d'une ville, ou bien au village, quand, par leur filles, par leurs fils, est offert aux pères et aux mères assemblés une matinée récréative et instructive; la vie provinciale, la vie locale et recluse, doit à ces séances, à ces manifestations intellectuelles et artistiques, qui se répètent de plus en plus, car partout on les demande et redemande, d'échapper à la monotonie de la pensée bornée, repliée sur soi, de l'acte uniformément répété.

Les cours d'adolescents et d'adultes ont encore gagné en nombre d'octobre 1900 à mars 1901.

En 1894-1895, il y avait 8.288 cours, dont 7.322 de garçons, 966 de filles.

En 1899-1900, l'on en comptait 38.291, dont 26.681 de garçons, 11.610 de filles.

En 1900-1901, l'on passe à 40.329, dont 27.536 de garçons, 12.793 de filles.

Et il convient d'ajouter, comme on l'a fait antérieurement, environ 5.000 unités, provenant des cours professés dans les sociétés d'instruction populaire, syndicats patronaux et ouvriers, bourses du travail, etc.

Les départements où les cours réussissent le mieux sont : l'Aisne, 781 cours de garçons, 388 de filles; la Côte-d'Or, 630 et 151; la Haute-Garonne, 501 et 349; le Nord, 739 et 360; le Pas-de-Calais, 855 et 252; les Basses-Pyrénées, 478 et 258; la Seine, 893 et 450; Seine-et-Oise, 613 et 214; la Somme, 684 et 224; les Vosges, 563 et 267.

Ce sont là des départements où la population est dense, où les municipalités, pour la plupart, accordent d'abondantes subventions à l'œuvre; mais comment ne pas signaler l'effort désintéressé